

Le Président de la République

Paris, le 18 février 2008

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 17 février, vous avez informé la France de la décision prise par l'Assemblée du Kosovo le 17 février 2008 de proclamer l'indépendance du Kosovo et de s'engager à mettre en œuvre l'intégralité du statut préparé par l'Envoyé Spécial des Nations Unies, Martti AHTISAARI, y compris les dispositions en faveur de la communauté serbe et l'appel à une présence internationale pour superviser la mise en œuvre de ce statut par le Kosovo.

Les ministres des Affaires étrangères des vingt-sept Etats membres de l'Union Européenne, prenant acte de cette nouvelle réalité, ont confirmé aujourd'hui l'engagement européen au Kosovo.

J'ai l'honneur de vous informer que la France, en plein accord avec cette déclaration de l'Union Européenne, et tirant les conséquences de la résolution adoptée par l'Assemblée du Kosovo le 17 février 2008, reconnaît dès à présent le Kosovo comme un État souverain et indépendant.

Je vous propose que nos deux pays établissent des relations diplomatiques. Dans l'attente de la désignation d'un ambassadeur, je vous propose de nommer Mme Delphine BORIONE, précédemment chef de notre bureau de liaison à Pristina, en qualité de Chargée d'affaires a.i.

Je souhaite que la nouvelle page qui s'ouvre ainsi entre la France et le Kosovo conduise nos deux pays à développer leurs relations non seulement sur le plan politique, mais également dans les domaines culturel, universitaire et économique.

Je saisis également cette occasion pour vous redire le prix qu'attache la France à ce que l'indépendance du Kosovo contribue à la stabilité des

Balkans occidentaux. Je forme le vœu que la mise en œuvre des dispositions du statut puisse avancer rapidement et que le Kosovo établisse avec tous ses voisins des relations de bon voisinage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nicolas SARKOZY

Son Excellence
Monsieur Fatmir SEJDIU
Président du KOSOVO
Pristina